



Autorisation de débit préautorisé (DPA) personnel

Instructions :

1. Veuillez remplir toutes les sections afin d'effectuer les paiements sur votre ou vos comptes de carte de crédit MBNA directement à partir de votre compte-chèques personnel.
2. Veuillez lire les conditions d'autorisation et signer le présent formulaire.
3. Veuillez retourner le formulaire dûment rempli accompagné d'un chèque annulé à notre numéro de télécopieur sans frais ou à l'adresse ci-dessous :

MBNA
C.P. 9625, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 9Z9
Télécopieur (numéro sans frais) : 1-800-871-0994

4. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec notre service à la clientèle en tout temps, tous les jours, en composant sans frais le 1-800-347-6262.

Pour modifier les renseignements sur votre compte, vous devez remplir un nouveau formulaire d'autorisation et soumettre un nouveau chèque annulé. Veuillez prévoir au moins 10 jours pour le traitement de votre demande. Si vous souhaitez annuler ou modifier le montant d'un paiement en attente, veuillez appeler le service à la clientèle au numéro sans frais. Vous avez des droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente autorisation. Par exemple, vous avez le droit de vous faire rembourser un débit qui n'est pas autorisé par la présente autorisation ou qui ne s'y conforme pas. Vous pouvez révoquer votre autorisation en tout temps, en donnant un préavis de 30 jours à MBNA. Pour obtenir un modèle de formulaire d'annulation ou pour obtenir plus d'information sur votre droit d'annuler un accord de DPA, communiquez avec votre institution financière ou consultez le www.cdnipay.ca.

Vous pouvez choisir jusqu'à trois comptes MBNA – Veuillez entrer votre ou vos numéros de compte à 14 ou à 16 chiffres

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Options Paiement minimum total dû*
de Nouveau solde total / Montant du paiement du délai de grâce**
paiement Montant fixe : _____

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Options Paiement minimum total dû*
de Nouveau solde total / Montant du paiement du délai de grâce**
paiement Montant fixe : _____

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Options Paiement minimum total dû*
de Nouveau solde total / Montant du paiement du délai de grâce**
paiement Montant fixe : _____

Vous trouverez d'autres renseignements concernant les options de paiement au verso.

Renseignements sur le client

Nom : _____
Adresse du domicile : _____
Numéro de téléphone résidentiel : _____

Renseignements sur le compte-chèques personnel du client (veuillez inclure un chèque annulé)

Numéro de compte : _____
Numéro de transit de la succursale (5 chiffres) : _____
Numéro d'institution de la succursale (3 chiffres) : _____
Nom de l'institution financière : _____
Adresse de l'institution financière : _____

Autorisation

Je (nous), le(s) titulaire(s) du compte-chèques dont la signature figure ci-dessous, autorise (autorisons) La Banque Toronto-Dominion en ce qui concerne votre compte MBNA à débiter mon (notre) compte-chèques susmentionné aux fins de paiement du ou des comptes MBNA définis ci-dessus. Les débits peuvent être traités au moment et selon les montants que j'autorise (nous autorisons). Je déclare (nous déclarons) avoir fourni à MBNA tous les renseignements pertinents sur mon (notre) compte-chèques, et je certifie (nous certifions) que toutes les personnes dont la signature est requise à l'égard du compte-chèques ont signé la présente autorisation. J'accepte (nous acceptons) de renoncer à toute exigence de préavis. Je conviens (nous convenons) que si tout débit autorisé dans le cadre de cette autorisation est retourné non traité ou qu'il est rejeté pour quelque raison que ce soit, MBNA peut soumettre de nouveau le débit aux fins d'autorisation et effectuer un autre débit correspondant au montant des frais de paiement retourné, comme le prévoit la convention de compte applicable à mon (notre) compte MBNA. Je conviens (nous convenons) qu'en cas de vente, de cession ou de transfert de mon (notre) compte MBNA par MBNA, la présente autorisation pourra être cédée à la personne ou à l'entité à qui mon (notre) compte MBNA est vendu, cédé ou transféré. MBNA est une division de La Banque Toronto-Dominion.

Signature du titulaire du compte-chèques : _____
Nom (en caractères d'imprimerie) : _____
Date : _____

Signature du cotitulaire du compte conjoint : _____
Nom (en caractères d'imprimerie) : _____
Date : _____

Joindre un chèque annulé ici

Pour obtenir l'information la plus récente sur les comptes, y compris les autres options de paiement qui vous sont offertes, veuillez inscrire vos comptes MBNA à nos services bancaires en ligne pratiques. Visitez : www.mbna.ca/fr

* Paiement minimum total dû : Le montant total du paiement minimum dû, indiqué dans votre plus récent relevé de carte de crédit, sera retiré. Si un paiement qui ne couvre pas le montant total du paiement minimum dû, indiqué dans votre plus récent relevé de carte de crédit, est versé avant la date d'échéance du paiement minimum exigible, indiquée dans votre plus récent relevé de carte de crédit, le montant correspondant à la différence entre les deux sera retiré. Si le montant total du paiement minimum dû est payé avant la date d'échéance du paiement minimum exigible, aucun paiement par débit préautorisé ne sera retiré durant le même cycle de facturation.

** Nouveau solde / Montant du paiement du délai de grâce : Le montant total du nouveau solde, indiqué dans votre plus récent relevé de carte de crédit, sera retiré, sauf si votre compte de carte de crédit MBNA est assorti d'un plan de paiements MBNA. Si vous avez un ou des plans de paiements MBNA, à l'indication du ou des plans de paiements sur le relevé mensuel de votre compte, nous commencerons à retirer le montant du paiement du délai de grâce indiqué sur votre relevé chaque mois jusqu'à l'expiration ou l'annulation de votre ou vos plans de paiements. (Le montant du paiement du délai de grâce est le nouveau solde indiqué sur votre relevé de carte de crédit, moins les paiements mensuels prévus dans le cadre de votre ou de vos plans de paiements qui ne sont pas encore exigibles pour le mois en question.) Après l'expiration de tous les plans de paiements dont est assorti votre compte de carte de crédit MBNA, le nouveau solde indiqué dans votre plus récent relevé de carte de crédit sera débité chaque mois. Le nouveau solde ou le montant du paiement du délai de grâce (le cas échéant) sera retiré sans égard aux autres paiements effectués sur votre compte MBNA durant le même cycle de facturation. Veuillez prendre note que si un achat est converti en plan de paiements après que l'achat est indiqué sur le relevé mensuel de votre compte, le DPA pour cette période de relevé continuera de payer le nouveau solde indiqué sur ce relevé mensuel. Votre DPA pourrait ainsi rembourser partiellement ou entièrement le montant du ou des nouveaux plans de paiement.

Montant fixe : Le montant fixe que vous avez indiqué sera retiré à la date demandée ou à la date d'échéance du paiement minimum exigible indiqué dans votre plus récent relevé de carte de crédit. Si votre nouveau solde total est inférieur au montant fixe que vous avez indiqué, seul le montant total du solde sera retiré.